



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Convocation et affichage : 01/03/2022

Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Gaele PRIOL, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Bertrand MARTIN, Christiane LAGADIC, Michele CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

**Absents excusés** : Mme Monique HERRY donne pouvoir à M. Claude LEBERTRE, Mme Servane LE ROY donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET, M. Thierry BETRANCOURT donne pouvoir à Mme Muriel LE MÉROUR, M. Claude TANIOU donne pouvoir à M. Jacques SANQUER.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Raymond POUDOULEC.

Délibération n°22-16. | 9.2 Autres domaines

Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS AC et RPQS ANC)

### PREAMBULE

Le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021 a été établi comme tous les ans par la commune conformément à la législation en vigueur. Il est joint en annexe de la présente pour une présentation en détail.

Ci-dessous sont exposés les principaux éléments.

Le service assainissement se décompose en deux grandes parties : le service d'assainissement public collectif (SPAC) et le service d'assainissement non collectif (SPANC).

#### Le Service Public d'Assainissement Collectif Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est une régie communale directe, sans délégation. Le SPANC n'exerce que les compétences obligatoires à savoir les contrôles de mutation d'immeubles, de conception et de réalisation des assainissements, ainsi que le rôle de conseil auprès des usagers.

En 2021, les agents ont procédé à 4 contrôles de mutation, 2 contrôles de conception et 4 contrôles de réalisation.

En comprenant les pénalités pour absence de remise aux normes, les recettes du service s'élèvent à 3 522,00€ HT

#### Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)

Le SPAC est une régie avec prestation de service déléguée à l'entreprise SAUR dans le cadre d'un marché public de groupement de commande concernant 4 communes de la CCPCAM (Camaret-sur-Mer, Roscanvel, Lanvéoc et Telgruc-sur-Mer) et porté par Camaret-sur-Mer.

La station d'épuration (STEP) a collecté 340 663m<sup>3</sup> d'eaux usées et n'en a traité que 270 884m<sup>3</sup>, soit 79,28% des eaux entrantes ce qui a engendré une consommation électrique de 503 120 kWh. Soit en moyenne 1378 41kWh par jour et 1,47kWh par m<sup>3</sup> d'eau traitée.

Lors de forts épisodes pluvieux, la STEP passe en surverse vers le milieu récepteur. Les membranes actuellement en place ont presque 11 ans de fonctionnement. La durée de vie donnée pour le constructeur pour de telles membranes est de 8 ans. Les performances des membranes sont donc dégradées, et la STEP ne fonctionne plus de manière optimale. On note d'ailleurs une augmentation de consommation des réactifs et produits nécessaires au fonctionnement de la STEP.



-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La DDTM ayant ordonné à la commune de stopper les déversements vers le milieu récepteur, celle-ci a engagé des travaux à grands frais afin de réduire l'arrivée d'eaux parasites à la STEP.

En 2021, la commune a ainsi terminé les travaux de la rue du Général Leclerc, de la rue des 4 Vents et lancé le marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des quais jusqu'à la STEP.

Les recettes du service proviennent essentiellement des facturations des redevances assainissement pour un montant de 446 758,96€HT. La facturation est réalisée par le service de l'eau de la CCPCAM, et la consommation facturée sur la consommation d'eau potable consommée.

Les autres recettes proviennent des PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) des poses de tabourets d'assainissement réalisées pour la plupart en régie directe, des 82 contrôles de mutation d'immeuble réalisés par les agents du service et des pénalités pour absence de mise aux normes.

Les dépenses principales du service sont liées aux travaux entrepris pour rétablir la conformité du système de traitement et au fonctionnement de la STEP et à son exploitation par la SAUR.

Depuis 2021 il n'y a plus de valorisation agricole des boues suite un changement de réglementation dû à la crise sanitaire. Les boues sont onc toutes compostées à St Servais.

Le principal fait marquant est constitué par la panne de l'électrofrein qui a engendré des dépenses annexes en plus de la réparation de la panne dès lors qu'il a fallu évacuer des boues sur les STEP de Crozon et Quimper.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
à l'unanimité

Prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et du service public d'assainissement non-collectif.

Prend acte du rapport annuel sur la gestion du service.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Joseph LE MÉROUR**

a présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.